

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 90 (1963)
Heft: 11-12

Artikel: Patois et ancien français : (suite)
Autor: Chessex, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-233408>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On sait qu'en latin chaque personne du verbe ayant sa terminaison propre, les pronoms sujets inutiles, étaient inexistantes. Il en résulta qu'en vieux français on commença par faire de même : « Dessour son braz teneit lo chief enclin ». (Il tenait la tête inclinée sur son bras ; Chanson de Roland, XI^e siècle). — « En Cornoaille va (il va) tot droit » ; Marie de France, XII^e siècle. — « Ainsi suis (je suis) comme l'osier » ; Rutebœuf, XIII^e.

Cependant, « dès le XIII^e siècle, il devint de plus en plus ordinaire de faire accompagner le verbe du pronom personnel conjoint » (Ferdinand Brunot).

Mais l'ancien usage avait la vie dure. Voici le titre d'un ouvrage paru au XV^e siècle : « Des rithmes (rimes) et comment se doivent (elles se doivent) faire ». Quant à François Villon, il resta volontiers fidèle à la syntaxe ancienne : « Excusez-nous, puisque sommes (nous sommes) transis ».

« Au XVI^e siècle, dit encore Ferdinand Brunot, le pronom sujet est très souvent absent » :

« Secouru m'as très lyonnewement,

Or secouru seras rateusement » (Clément Marot).

« Quand vous serez bien vieille... direz (vous direz) : Ronsard me celebrait du temps que j'estois belle » (*A Hélène*).

Dès le XVII^e siècle, enfin, la cause du pronom sujet est définitivement gagnée.

Les patois, on s'en doute, sont plus attachés au passé, plus réfractaires aux changements. Ils n'ont pas renié l'usage ancien et, comme le vieux et le moyen français, tantôt ils emploient le pronom

sujet, tantôt ils le suppriment. Voici quelques exemples du second cas : « N'a pas (il n'a pas) trovâ son fou ». (*Lo conto dau Craizu*). — « Yô les fillés, que diont (qu'ils disent), ne chont pas di gauchirés » (Louis Bornet). — « Por mè, su (je suis) conten (sic) de mon sort » (*Lo tzévroai de Voaitaou*). — « N'è pa (il n'est pas) tarâ » (Louis Favrat).

Parmi la foule de jolis termes dont Ferdinand Brunot, dans sa monumentale *Histoire de la langue française*, déplore la disparition, il y avait en ancien français « sorsemaine », jour « sur semaine », jour ouvrable par opposition au dimanche.

S'il n'existe plus en français moderne, on le retrouve en revanche en patois, mais en deux mots séparés : dzo « su senanna », et en français romand, où « jour sur semaine » est encore couramment employé.

Dans son *Dictionnaire du parler neuchâtelois et suisse romand*, William Pierrehumbert ajoute : « Se dit aussi sans le mot « jour » : *sur semaine* = la semaine, un jour ouvrable : Un service mensuel à faire sur semaine dans la chapelle du village de Noiraigue ».